

# Bulletin de souscription de part(s) de la société coopérative « ENERGIE COOPERATIVE WOOLTZ »

---

Le (la) soussigné(e), Monsieur (Madame) \_\_\_\_\_,

né(e) le \_\_\_\_\_

et demeurant à \_\_\_\_\_,

profession : \_\_\_\_\_,

courriel : \_\_\_\_\_, téléphone : \_\_\_\_\_

ci-après dénommé(e) le (la) "souscripteur (souscriptrice)";

après avoir pris connaissance du projet des statuts de la société coopérative « ENERGIE COOPERATIVE WOOLTZ»,  
déclare vouloir en acquérir la qualité d'associé(e).

Pour cela le (la) souscripteur (souscriptrice) déclare faire un apport par la souscription d'une ou plusieurs parts de ladite société.

## I. OBJET SOCIAL

L'objet social de la société coopérative est :

- De mettre en œuvre et développer des projets de production d'énergie renouvelable en favorisant la participation des citoyens. La coopérative aura notamment des activités dans la production, l'achat et la vente d'énergie renouvelable ;
- De promouvoir auprès de ses associés et du grand public une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie ;
- D'appuyer les associés dans leurs choix énergétiques liés à la mise en œuvre des solutions individuelles de production et de consommation durable d'énergie, dans le sens d'une maîtrise de la consommation, de l'allègement de la facture énergétique et l'amélioration de l'empreinte écologique ;
- De favoriser le débat énergétique pour promouvoir une politique énergétique durable qui puisse déboucher sur une vie sociale plus collective.

Une priorité sera donnée aux projets se trouvant sur le territoire des communes de la commune de Wiltz. Priorité est réservée aux Citoyens habitant au moment de la participation dans la commune de Wiltz. La société peut réaliser toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet ainsi défini. Elle peut procéder notamment à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet ou susceptible d'étendre ou de développer son activité dans le cadre de son objet.

La société peut dans le sens le plus large, exercer toutes activités susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social et participer à une telle activité de quelque manière que ce soit. Elle peut recevoir ou emprunter les fonds nécessaires à ses activités, sous réserve des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de l'épargne publique.

## II. CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES - QUALITE D'ASSOCIE

Le capital social de la société coopérative « ENERGIE COOPERATIVE WOOLTZ » est formé par la somme des parts souscrites par les associés et est illimité. Le capital social minimum est fixé à la somme de ..... (....-€).

Une tranche correspond à une part sociale dont valeur nominale est de cent euros (150,-€).

Les parts sont nominatives. Elles sont incessibles et intransmissibles à des tiers.

Ainsi, le présent acte constate que le (la) souscripteur (souscriptrice) a souscrit à \_\_\_\_ part(s), soit une valeur

totale de \_\_\_\_\_ euros ( \_\_\_\_\_,-€)

### III. ENGAGEMENTS

Par la présente souscription, le (la) souscripteur (souscriptrice) :

- S'oblige à respecter tous droits et obligations qui résultent du présent document, du contrat de prêt, des statuts de la société coopérative, des décisions à venir du Conseil d'administration, de l'assemblée générale des associés. À cet égard le (la) souscripteur (souscriptrice) déclare avoir eu communication des statuts. Chaque associé de la société coopérative détient une voix quel que soit son nombre de part ;
- Accepte d'être convoqué aux assemblées générales par voie de courrier électronique avec accusé de réception ;
- Déclare de manière expresse qu'il (elle) habite dans la Commune de \_\_\_\_\_ et est inscrit(e) au registre de la population de ladite commune à la date de signature du présent.

### IV. REGLEMENT DE LA SOUSCRIPTION - DEPOT SUR UN COMPTE BANCAIRE

Le (la) souscripteur (souscriptrice) à l'appui de sa souscription, verse en numéraire à titre de libération de l'intégralité de sa souscription de \_\_\_\_\_ part(s), au profit de la société coopérative, la somme de \_\_\_\_\_ euros (\_\_\_\_\_, -€)

L'apport est réglé par virement bancaire avec le libellé suivant : ENERGIE COOPERATIVE WOOLTZ, nombre de tranches, Nom et Prénom du (de la) souscripteur (souscriptrice), sur le compte de la société coopérative « ENERGIE COOPERATIVE WOOLTZ » ci-après mentionné :

IBAN (International Bank Account Number) : LU73 0030 5304 2967 0000

BIC (Bank Identifier Code) : BGLLLULL.

### V. DONNEES PERSONNELLES

Par la signature du présent bulletin de souscription, le (la) souscripteur (souscriptrice) consent à l'utilisation de ses données à caractère personnel, par la société coopérative.

Le (la) souscripteur (souscriptrice) reconnaît que ses données personnelles peuvent être divulguées à toute personne compétente au cas où une telle divulgation lui est imposée par force de loi ou par une autorité de surveillance. Aucune autre divulgation de données à caractère personnel ne sera effectuée.

Le (la) souscripteur (souscriptrice) aura accès sur demande à ses données personnelles et pourra demander par écrit la rectification de celles-ci ou s'opposer à leur traitement.

### VI. DISPOSITIONS FINALES

Le présent bulletin est à retourner dûment complété, signé et joint d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité à Energipark Réiden, 6 Jos Seylerstrooss, L-8522 Beckerich, par voie postale (26 88 18 43, olivier.martin@energipark.lu).

Au plus tard dans les quinze (15) jours de la date de réception du bulletin de souscription, une confirmation de souscription accompagnée d'une copie du présent bulletin de souscription sera remise au (à la) souscripteur (souscriptrice).

Le (la) souscripteur (souscriptrice) reconnaît avoir lu et compris l'ensemble des stipulations du présent acte et l'avoir personnellement signé.

Si le bulletin de souscription est signé par un mandataire, un original du mandat émis ou toute preuve équivalente doit être joint au bulletin de souscription. Le mandataire est tenu d'envoyer une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Le (la) souscripteur (souscriptrice) demande à la société coopérative « ENERGIE COOPERATIVE WOOLTZ » de verser les dividendes futurs lui revenant, sur le compte bancaire suivant :

IBAN (International Bank Account Number) : LU \_\_\_\_\_

BIC (Bank Identifier Code) : \_\_\_\_\_.

Le présent bulletin est signé à \_\_\_\_\_ en date \_\_\_\_\_, sur 2 pages, chaque page étant paraphée et la dernière signée.

Signature :